

25.08.2008 – 08:05 Uhr

comparis.ch : primes maladie 2009 : La hausse des primes devrait être presque deux fois plus élevée qu'escompté

Zürich (ots) -

Indication: Pour le tableau «Augmentations des primes maladie 2009 par canton»: www.presseportal.ch/de/pm/100003671

Les primes maladie devraient augmenter nettement plus l'an prochain qu'on ne le supposait jusqu'à présent. C'est ce que révèle une analyse de comparis.ch, le comparateur sur internet, en se basant sur les primes provisoires des caisses maladie. Au lieu d'une légère hausse, les payeurs de primes devront compter avec une augmentation moyenne d'environ 4 %. Les disparités cantonales sont considérables : + 2 % à Genève contre + 5,5 à 7 % dans les cantons du Valais, d'Appenzell Rhôdes-Extérieures, de Lucerne, d'Obwald et d'Uri. Par ailleurs, les primes maladie renchériront aussi nettement dans le canton de Vaud à cause des nouvelles régions tarifaires.

Les primes maladie 2009 définitives seront publiées seulement fin septembre par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP). Mais les assurés peuvent déjà consulter le site de comparis.ch, le comparateur sur internet, pour avoir une idée de leur prime maladie pour l'année à venir. Sur la base de ces primes provisoires, comparis.ch a calculé que la montée des primes serait en moyenne de 4 %. Ce calcul est basé sur les primes de 50 caisses maladie, représentant ensemble plus de 80 % des assurés(1). Mi-juillet, on croyait encore que les primes n'augmenteraient que de 2,2 %(2) l'an prochain, soit modérément. Mais les primes provisoires indiquent que le renchérissement effectif devrait être à peu près deux fois plus élevé. «Si les primes provisoires dont disposent comparis.ch devaient être approuvées par l'OFSP, ce serait une mauvaise surprise. En effet, jusqu'à présent, tout le monde tablait sur une hausse minime» déclare Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch.

Encore une fois, les plus concernés par la hausse des primes seront les jeunes adultes (18-25 ans) : pour eux, le bond en avant serait d'environ 4,5 %. Au niveau des enfants, la hausse prévue devrait être plus faible, avec 2,5 % et il faudrait compter environ 4 % de plus pour les primes des adultes.

Des disparités considérables au niveau cantonal
L'augmentation des primes ne sera pas la même dans tous les cantons. C'est dans le canton de Genève que la hausse sera la plus faible, avec 2 %. En revanche, des augmentations plus musclées menacent le Valais, Appenzell Rhôdes-Extérieures, et quelques cantons de Suisse centrale : environ 7 % pour le canton d'Uri, 6 % pour le canton d'Obwald et environ 5,5 % pour celui de Lucerne. Ainsi, un couple lucernois devrait payer 350 francs de plus l'an prochain pour son assurance de base, pour les mêmes prestations, sachant que sa prime annuelle moyenne dépasse les 6 300 francs(3) (cf. tableau récapitulatif des augmentations pour tous les cantons).

Hausse musclée pour plus de 250 000 assurés dans le canton de Vaud
Dans le canton de Vaud, la situation est particulière. Sur la base des réserves cantonales, d'un niveau analogue à celles du canton de Genève, on pourrait s'attendre à une hausse minimale aussi dans le canton de Vaud. Toutefois, les trois régions tarifaires que compte ce canton seront regroupées en deux l'an prochain. Ainsi, près de 90 % des assurés de la région 2 qui va être supprimée, seront reclassés dans la région tarifaire 1 (Lausanne), qui est chère : leurs primes maladie devraient donc augmenter en moyenne d'environ 7 %. Ce regroupement aura plusieurs effets : un couple habitant Nyon par exemple (actuellement en région 2 et reclassé en région 1 en 2009),

et qui payait jusqu'à présent environ 10 000 francs par an chez Helsana, devrait déboursier l'an prochain près de 1 100 francs de plus, soit 11 % de plus(4).

Plus d'un quart de million d'assurés de la région tarifaire n°2 vont être reclassés dans la région 1, plus chère. Et seuls 200 000 assurés environ de la région 1 peuvent espérer ne subir aucune hausse. Ainsi, dans l'ensemble, les primes devraient donc sensiblement augmenter dans le canton de Vaud : 4 % selon les primes provisoires dont dispose comparis.ch.

(1) Les calculs ont été pondérés en fonction du nombre d'adhérents de chaque caisse et tiennent compte de tous les cantons, les tranches d'âge, les niveaux de franchise et les modèles d'assurance.

(2) Le communiqué de presse du 17 juillet 2008 peut être téléchargé sur internet :

http://www.comparis.ch/comparis/press/communique.aspx?ID=pr_comm_communique_080717

(3) Source : prime cantonale moyenne 2008 calculée par l'OFSP pour l'assurance de base obligatoire avec franchise de 300 CHF et couverture accident.

(4) Tous les exemples de primes concernent un modèle standard d'Helsana, avec franchise à 300 CHF et couverture accident incluse.

Contact:

Richard Eisler

P.D.G.

Téléphone : 044 360 52 62

Courriel : media@comparis.ch

www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100568179> abgerufen werden.